

EXPOSITION

« Halte aux préjugés sur les migrations ! »

Une exposition coproduite par RITIMO et le CCFD-Terre Solidaire en 2014 pour battre en brèche les idées reçues. Cette exposition est inspirée du petit « Guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations », disponible à la Maison.

Tout public - Collège – Lycée

8 panneaux (60x80)

Qui sont les migrants ?

Les migrations sont aussi anciennes que l'histoire de l'humanité. Si une majorité d'humains reste sédentaire, une toute petite partie a toujours quitté son pays souvent par contrainte, mais parfois aussi par choix personnel. Qui sont aujourd'hui ces personnes qui viennent vivre en France ? Pour quels motifs le font-elles ? Voici quelques pistes pour mieux connaître leur histoire, leur situation et leurs apports pour notre pays.

Pourquoi migrer ?

Ce ne sont pas les raisons économiques qui justifient en premier lieu les migrations. Arrivent, dans l'ordre :

- **Les motivations personnelles et familiales** (45 % du flux migratoire en France) : les personnes qui viennent rejoindre conjoint et enfants, les familles qui souhaitent découvrir une autre culture.
- **Les raisons éducatives et culturelles** (30 %) : les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges interculturel ou universitaire.
- **Les raisons politiques, ethniques, religieuses** (9 %) : les millions de femmes, d'hommes, d'enfants fuyant les guerres, les dictatures, les persécutions, la restriction des libertés.
- **Les raisons économiques** (8 %) : le pêcheur sénégalais poussé hors de son village à cause de la raréfaction des poissons, l'homme d'affaires singapourien muté à Paris, le travailleur argentin embauché sur un chantier de construction.
- **Les raisons climatiques** : les personnes obligées de quitter leur pays à cause des conséquences du réchauffement climatique et de l'augmentation des catastrophes naturelles. Leur nombre pourrait atteindre 250 millions dans le monde en 2050!

Les personnes qui migrent ne sont pas obligatoirement pauvres et sans diplômes. Pour migrer dans un pays du Nord, il faut généralement beaucoup d'argent et quand un village se coupe pour financer la migration d'une seule personne, il est très dévalorisé par une personne riche. Ainsi, 25 % des migrants qui arrivent en France sont diplômés de l'enseignement supérieur. (Source : ILOF 2013)

Un **immigré** est une personne née à l'étranger et qui a migré pour s'installer dans un autre pays.
Un **détranger** est une personne qui possède une autre nationalité que celle du pays où il réside.
Un **réfugié** est une personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.
Un **sans-papiers** est une personne qui ne dispose pas de titre de séjour valide dans le pays où il a migré.

© Ritimo - CCFD - 2014
www.ritimo.org
www.ccfd.org

Halte aux préjugés sur les migrations ! 1

Une "invasion" fantasmée

Quand on entend parler d'« immigration » dans les médias ou dans les discours politiques, on a l'impression de faire face à un phénomène massif, en constante augmentation. Pourtant, la migration reste mineure ; en France, « l'invasion des migrants » relève du pur fantasme.

Les migrations mondiales¹

- Une population mondiale sédentaire : seuls 3,2 % résident en dehors de leur pays natal.
- Les migrants ne s'installent pas majoritairement dans les pays riches. La migration « Sud-Sud » (nombre de migrants nés dans un pays du Sud et vivant dans un autre pays du Sud) est légèrement supérieure à la migration « Sud-Nord » (migrants nés au Sud et vivant au Nord).
- Dans presque tous les pays d'origine, le taux d'émigration des personnes hautement qualifiées est supérieur au taux d'immigration total : c'est le « fuite des cerveaux », préjudiciable au développement des pays d'origine.

Et en France ?

- 11 % des personnes vivant en France sont des immigrés. Par comparaison, la population du Qatar est constituée à 86 % d'immigrés, celle du Koweït à 69 % et celle de Singapour à 41 %. Les flux migratoires vers la France ont été les plus importants dans les années 1950 et 1960. L'immigration a baissé en France depuis les années 1970.
- 6 % de la population en France est étrangère². Cette proportion est constante depuis... 1990 !
- La proportion de personnes « sans-papiers » est estimée à 0,6 % de la population française.

On est donc loin de « l'invasion ». Par ailleurs, l'immigration fait partie de l'histoire de notre pays, c'est une donnée constitutive de la France puisque un Français sur quatre a un parent ou grand-parent immigré.

Une histoire commune...

Si les Algériens, les Marocains, les Maliens ou les Sénégalais, par exemple, considèrent la France comme terre de migration, c'est notamment parce que leur pays a fait partie de l'empire colonial français. Les commémorations des deux guerres mondiales rappellent régulièrement le rôle et le sacrifice des « troupes coloniales ». La colonisation a créé des liens historiques et culturels entre la France et ses colonies qui perdurent aujourd'hui.

© Ritimo - CCFD - 2014
www.ritimo.org
www.ccfd.org

Halte aux préjugés sur les migrations ! 2

Des frontières fermées

On entend souvent qu'il est facile de venir en France, que ses frontières poreuses permettent à n'importe quel étranger d'arriver, de s'installer, d'y venir trouver le confort. Ce préjugé est très loin de la réalité car tout est mis en œuvre pour réduire au maximum les entrées sur le territoire.



La restriction des migrations en Europe

■ **Par la loi :** depuis les accords de Schengen passés entre 26 États de l'Union européenne (1985-1990), lois et circulaires se succèdent pour contrôler et limiter le nombre d'étrangers. En durcissant les conditions d'entrée, elles conduisent au refus des papiers nécessaires pour vivre légalement en Europe.

■ **Par des dispositifs sécuritaires et militaires :** agence Frontex (coordonne les opérations des garde-frontières des 28 États-membres), patrouilles aériennes et maritimes, construction de murs et de centres de rétention, fichage électronique de tous ceux qui franchissent les frontières... (l'Europe devient une véritable forteresse)

■ **Par des consignes administratives strictes et arbitraires :** augmentation des coûts de visas, casse-tête pour prendre rendez-vous au consulat ou en préfecture, allongement des délais d'attente de traitement des dossiers...

25 000 morts en mer depuis 20 ans

Le résultat de cette politique est une hécatombe. Les obstacles à l'immigration légale contraignent les migrants à recourir aux filières d'immigration clandestines à leurs risques et périls : plus de 25 000 migrants sont morts en mer depuis 20 ans. Ce qui ne les empêche pas de continuer à tenter leur chance en Europe. Ils sont contraints d'emprunter des moyens de plus en plus dangereux et coûteux pour contourner les remparts de cette forteresse.

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. »

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, article 13-1 (1948)



Halte aux préjugés sur les migrations ! 1

Les immigrés remplissent les caisses de l'État

Contrairement à une idée répandue, les migrants ne profitent pas indûment de notre système social : ils contribuent à l'alimenter, lui assurent sa pérennité mais ils en sont très peu bénéficiaires...



Les bons comptes de l'immigration

Les immigrés ne vivent pas les caisses de l'État. C'est le contraire :

- Ils payent plus de 60 milliards d'euros de cotisations sociales, d'impôts et de TVA par an.
- Ils touchent 48 milliards d'euros d'allocations.
- Soit un solde net de 12 milliards d'euros¹

1. L'immigration contribue à hauteur de 10 milliards de plus à l'équilibre des comptes de l'État par rapport à ce qu'elle coûte.

Des aides conditionnées

De l'autre côté, les immigrés peinent à bénéficier de l'État-providence à cause des conditions qu'on leur impose. Ainsi :

- Pour toucher le Revenu de solidarité active, il faut avoir un titre de séjour et une carte de travail depuis au moins cinq ans.
- Pour l'Allocation de solidarité aux personnes âgées, il faut résider en France depuis au moins dix ans ; les migrants retraités ne peuvent pas « retourner vivre au pays ».
- Pour l'Aide médicale d'État (sécurité sociale pour les étrangers en situation irrégulière), il faut être en France depuis plus de trois mois, avoir des revenus inférieurs à 548 € par mois et payer une cotisation de 30 € par an.



Halte aux préjugés sur les migrations ! 1

Les immigrés ne sont pas des délinquants

La figure de l'immigré est fréquemment associée à celle du délinquant. On entend souvent dire que la culture, la religion ou l'éducation des immigrés les rendraient inaptes à l'intégration et produiraient des comportements déviants ou violents. Y a-t-il réellement plus d'étrangers en prison ? De quelles violences parle-t-on ?



L'immigré n'est pas un « délinquant en puissance ». S'il est plus fréquemment incriminé, c'est parce qu'il est pauvre, parce que sans-papiers et davantage contrôlé par la police.

Témoignage

« Nous, quand on marche en ville et qu'on voit des fils, on se sent en insécurité. Il y a notre France à nous, la France des quartiers, la France des immigrés, des gens d'origine étrangère, des chômeurs, des sociaux, et il y a la France des autres, ceux qui se sentent rassurés par les voitures de police. » - Lynn K, Étudiante à Noua-en-Vallée.

Délit de pauvreté

En 2011, 17,3 % des personnes mises en cause pour atteintes aux biens (un chiffre en hausse depuis 5 ans) et 12,4 % pour atteintes à l'intégrité physique (un chiffre en légère baisse) sont étrangères. Les étrangers sont donc plus fréquemment inculpés que le reste de la population française. Pourquoi ? Quelles sont les caractéristiques de la délinquance ? Elle concerne principalement les hommes, les jeunes et les personnes pauvres. La surreprésentation des étrangers en prison s'explique parce qu'ils recoupent les caractéristiques de la délinquance (« jeunes » + « hommes » + « pauvres ») et aussi parce que ne pas avoir de papiers peut conduire à la prison (délit passible d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 3750€).

Les « minorités visibles »

d'avantage repérées et condamnées
Si la proportion d'étrangers est plus importante dans les statistiques sur la délinquance, c'est aussi parce que les forces de police les contrôlent plus facilement en cas de délit mineur ou pour contrôler leur situation administrative.

La justice accorde également un « traitement de faveur » aux étrangers : pour une même infraction, elle les condamne plus fréquemment à l'emprisonnement, avec des peines plus lourdes.

Ces discriminations faussent donc la représentativité de l'échantillon de la délinquance en France.

1. Observatoire national de la délinquance et des modes de vie, 2011.

Quand la violence policière fabrique l'insécurité et le malaise social

Une étude, réalisée en 2009 par l'ONG Open Society Justice Initiative, fait ressortir qu'à Paris, les personnes identifiées comme « noires » ont été plus de risques d'être contrôlées que les personnes perçues comme « asiatiques ». Les « Arabes » ont sept à huit fois plus de risques de contrôle... L'humiliation de ces expériences de contrôle et leur répétition instaurent un malaise dans la société. Le profilage ethnique, l'inefficacité de ses contrôles et la défiance des citoyens vis-à-vis des forces policières portent ainsi atteinte au lien social.

Les travailleurs immigrés sont exploités

Alors que le nombre de chômeurs en France est très important, comment se fait-il que certains étrangers trouvent du travail ? C'est parce qu'il existe plusieurs marchés du travail, où Français-e-s et Étranger-ère-s ne se concurrencent pas...

Témoignage

« Les sans-papiers sont sujets aux pressions des entreprises et les boulots les plus pénibles sont pour eux. C'est le plus souvent pratiquement impossible de refuser. La boîte d'intérim, après deux, trois refus, elle te vise [...] Des travailleurs avec papiers n'accepteraient pas d'être payés au Smic, pour ce genre de travail, ils préféreraient à des salaires bien plus élevés. Et nous aussi, ce serait pareil, si nous avions des papiers. » - Un gilet de MAN 818, juillet 2008.

Le travail illégal, une véritable aubaine

Dans les secteurs du bâtiment, de la restauration, du textile-habillement, du nettoyage, de l'agriculture saisonnière... il y a une pénurie chronique de main-d'œuvre. Embaucher un sans-papiers permet de contourner le droit du travail : travail au noir (pas d'impôts à payer), salaires bas et conditions de travail flexibles (horaires à rallonge, tâches dangereuses, mauvaises conditions de travail). Ce n'est pas du travail « volé aux Français » car seules des personnes en situation de survie comme le sont les sans-papiers acceptent de telles conditions de travail. Seule une régularisation des travailleurs sans-papiers permettrait de casser ce système d'exploitation entretenu par certains employeurs.



En contournant le droit du travail, des employeurs réalisent certains gains importants pour leur seul intérêt, quel que soit le statut des sans-papiers.



www.observatoire-nvd.fr
www.cit.observatoire-nvd.fr

Halte aux préjugés sur les migrations ! 6



www.observatoire-nvd.fr
www.cit.observatoire-nvd.fr

Halte aux préjugés sur les migrations ! 6

Les immigrés sont discriminés

On reproche souvent aux immigrés d'être repliés sur leur communauté, de ne pas vouloir travailler, de ne pas adopter les règles de vie du pays qui les accueille... Et si ce déficit d'intégration était le fait d'une société qui refuse leur inclusion plutôt qu'un refus délibéré des populations concernées ?

Les discriminations à l'emploi

- Les candidats d'origine maghrébine ou d'Afrique subsaharienne ont, à formation et qualification comparables, **3 à 5 fois moins de chances d'être convoqués à des entretiens d'embauche** que les candidats d'origine européenne.
- Leur risque d'être au chômage est **20% à 50% plus élevé** que le reste de la population.
- À emploi comparable, les hommes immigrés d'Algérie, d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est ou natifs des DOM-TOM touchent un **salaire inférieur** à celui de la population non immigrée.

Les discriminations au logement

- La population des quartiers les plus défavorisés est constituée à **42% d'immigrés** d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie.
- **Seuls 35% des ménages immigrés accèdent à la propriété** (contre 56% pour l'ensemble des ménages).
- **Un cinquième** des immigrés d'Algérie et d'Afrique subsaharienne déclarent avoir déjà été l'objet de discriminations dans l'accès au logement.

Les discriminations sur des critères d'apparence

- Un quart des immigrés et fils et filles d'immigrés déclarent avoir été victimes de discriminations, citant l'**origine et la couleur de peau** comme premiers motifs.

© 2014 Observatoire National des Inégalités, ANI, 2014

Chargé(e) recrute en France le principal domaine de discrimination. Selon un bilan de l'ancienne HALDR Étude sur le droit de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, sont les raisons les plus citées par les candidats d'origine européenne.



L'intégration, une volonté politique ?

L'intégration n'est pas rattachée aux origines ou à la nationalité : c'est une notion qui renvoie à l'unité de la société, à l'affirmation d'une identité collective.

Le chômage, l'isolement social et l'actuelle crise économique, sociale et politique favorisent le repli sur soi de la société d'accueil.

Seuls des choix politiques de lutte contre les discriminations, d'amélioration de l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et à la santé peuvent créer les conditions de l'intégration effective de tous dans la société.

Les Roms : une population discriminée à tous les niveaux

Victimes d'attaques racistes à répétition, les populations roms sont discriminées dans l'accès au logement, à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

En France, au premier semestre 2013, plus de 10 000 personnes roms ont été expulsées de leur lieu de vie.

Citoyens européens depuis le 1^{er} janvier 2007 et bénéficiant, à ce titre, de la liberté de circulation, les citoyens de Roumanie et de Bulgarie continuent pourtant d'être expulsés pour des motifs discriminatoires de précarité économique ou de présence à l'ordre public.

Ces expulsions forcées, sans solution de logement, sont ainsi contraires aux dispositions du droit international relatif aux droits humains.

Mieux vivre ensemble



Les immigrés font partie intégrante de la société française et contribuent par leur culture, leur travail, leur argent.

Les différentes formes d'engagement

Entre régulation et répression, les politiques d'immigration sont à la fois inefficaces (elles n'empêchent pas la migration) et dramatiques d'un point de vue humain (parcours migratoires dangereux, voies mortelles de l'immigration, mauvaises conditions de vie en France...). On peut vouloir s'engager pour défendre le droit des migrants. Voici quelques pistes d'action :

- **S'impliquer dans une association de soutien aux migrants** comme La Cimade, France Terre d'Asile, la Ligue des droits de l'Homme, le réseau Éducation sans frontières (RESF), le CCFD-Terre Solidaire, les collectifs locaux de soutien aux sans-papiers, le MRAP...
- **Participer à des campagnes** pour défendre les libertés des personnes migrantes. www.educationsansfrontieres.org www.frontexit.org
- **Participer à la votation citoyenne**, pour que tous les étrangers obtiennent (enfin !) le droit de vote aux élections locales, comme les étrangers membres de l'Union européenne www.tdfr-france.org
- **Lutter contre les préjugés et les idées fausses sur les migrants** pour que les discours sur les richesses de la migration remplacent ceux de la haine et de la peur de l'autre.
- **Pour aller plus loin** dans ses argumentaires, lire le Petit guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations, Witmo, édition 2013.

Haïte aux préjugés et à la peur !

Parfois forcés à la migration et déracinés de leurs terres, les personnes migrantes viennent trouver en France une nouvelle raison de vivre. Mais les migrants ne nous envahissent pas, ils ne sont pas une menace pour notre sécurité, ils ne nous prennent pas notre travail, ils ne sont pas des parasites sociaux...

Les politiques les désignent comme « bous émissaires » en période de crise, quand ils ne parviennent pas à trouver des solutions aux maux de la société.

Les préjugés à leur égard doivent être combattus car ils ne correspondent à aucune réalité et portent atteinte à l'unité d'un pays.

Charte mondiale des migrants

Extrait de la Charte mondiale des migrants, Genève, Sénégal, 4 février 2011.
« Face que nous appartenons à la Terre, toute personne a le droit de pouvoir choisir son lieu de résidence, de rester là où elle vit ou de circuler et de s'installer librement sans contraintes dans n'importe quelle partie de cette Terre. (...) Les personnes migrantes du monde entier doivent jouir des mêmes droits que les nationaux et citoyens des pays de résidence ou de transit et assumer les mêmes responsabilités dans tous les domaines essentiels de la vie économique, politique, culturelle, sociale et éducative. »



Halte aux préjugés sur les migrations ! 1



Halte aux préjugés sur les migrations ! 1